

	C.E.T. DE CHAMP DE BEAUMONT	
	Recommandations concernant la surveillance des eaux	
	Type de fiche : Eaux	
	Actualisation : le 11 janvier 2011	
	www.issep.be	

Thème : perspectives futures et recommandations concernant la surveillance des eaux

REJETS ET EAUX DE SURFACE

1 Conclusions de la campagne de contrôle de 2008

Le percolat de type A possède les caractéristiques des percolats issus de C.E.T. accueillant des matières organiques. La conductivité est élevée de même que la DCO, la DBO₅ et l'indice phénol. Les concentrations en substances eutrophisantes et en AOX sont assez élevées. Concernant les métaux, le chrome mais surtout le fer et le manganèse présentent des concentrations relativement élevées. En comparaison au percolat de type A, le percolat de type B présente une conductivité deux fois plus élevée, les taux de matière organique sont au moins deux fois plus faibles. Les concentrations en substances inorganiques sont par contre beaucoup plus élevées. Pour les substances eutrophisantes, les concentrations en azote oxydable sont nettement plus faibles, la concentration en phosphore étant par contre du même ordre de grandeur.

En ce qui concerne le rejet de la STEP, aucune valeur maximale admissible imposée par les normes de références n'est dépassée. Les principaux polluants traités par la STEP sont bien abattus. Toutefois, les concentrations en phosphore total restent assez élevées. Au niveau de l'évolution temporelle, la DCO et la DBO₅ du rejet sont assez stables dans le temps et l'on constate le bon abattement de ces deux paramètres. Pour les chlorures, mis à part les résultats de l'autocontrôle de mars 2008, les concentrations du rejet sont inférieures à celles du percolat mais restent élevées. Les concentrations en azote ammoniacal sont faibles, stables et largement inférieures à celles du percolat et à la norme de rejet. Pour le chrome total les concentrations dans le rejet sont faibles et stables.

La qualité du Judonsart en amont du rejet de la STEP n'est pas très bonne. Une contamination par des matières organiques est mise en évidence, les normes de qualité de base sont dépassées pour la DBO₅, l'azote ammoniacal et l'azote Kjeldahl. La norme de qualité de base pour les PCBs est également dépassée. L'origine de ces contaminations est probablement l'ancienne décharge réhabilitée du "Trou Barbeau" situé en bordure du C.E.T. et qui recouvre le Judonsart en amont du site. La qualité du Judonsart en aval du rejet de la STEP est meilleure qu'en amont. Les concentrations en DBO₅ et en azote ammoniacal sont plus faibles qu'en amont, la concentration en azote Kjeldahl diminue également légèrement. Concernant les PCBs, ils ne sont plus détectés en aval du rejet. La concentration en sulfates est plus élevée en aval qu'en amont, cette observation est à relativiser par les résultats des analyses du ruisseau longeant le flanc sud du terail de la Borne des Quatre Seigneuries. Les teneurs en sulfates dans le rejet et dans ce ruisseau sont probablement liées au terail sur lequel s'appuie le C.E.T. Un enrichissement du Judonsart en chlorures et phosphore par le rejet de la STEP est mesuré. Les concentrations en aval restent toutefois inférieures aux normes de qualité de base. Concernant l'évolution temporelle, la contamination en azote ammoniacal et azote Kjeldahl provoquée par l'ancienne décharge réhabilitée du "Trou Barbeau" semble diminuer dans le temps. Une diminution de conductivité est également observée, l'impact négatif du "Trou Barbeau" semble donc s'atténuer avec le temps. Seuls les résultats en PCB restent préoccupants, les concentrations semblent augmenter au cours du temps en amont du rejet STEP.

2 Recommandations suite à la campagne de contrôle de 2008

La problématique des PCB pourrait faire l'objet d'une attention particulière et d'investigations complémentaires, mais en dehors du cadre du réseau de contrôle des C.E.T. vu l'absence de lien de cause à effet avec le site surveillé. Il n'y a pas d'autres recommandations particulières concernant les rejets et les eaux de surface.

EAUX SOUTERRAINES

1 Conclusions de la campagne de contrôle de 2008

Lors de la campagne de 2008, très peu de paramètres dépassaient les normes "eaux potabilisables" habituellement utilisées pour évaluer la qualité des eaux souterraines (annexe XXI du Code de l'Eau). Certaines anomalies significatives apparaissent mais elles ne sont pas imputables au C.E.T.

Sur base des données actuelles, on peut dès lors estimer que le site n'a pas d'impact mesurable sur la qualité des eaux souterraines.

2 Recommandations suite à la campagne de contrôle de 2008

Il n'y a pas de recommandation particulière concernant les eaux souterraines.